

l'honorable député. Monsieur l'Orateur, j'espérais conclure mes observations bien avant cela. Dans ma conclusion tardive, je dirai que nous avons entendu les propos contradictoires les plus intéressants de la part de l'opposition officielle.

Hier, le chef de l'opposition, compte tenu des responsabilités en cause, a lancé sans contredit une attaque contre le gouverneur de la Banque du Canada.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre n'a pas le droit de dire cela. Je n'ai pas attaqué le gouverneur de la Banque du Canada. J'ai attaqué le gouvernement, à cause de son attitude irréfléchie dans cette affaire. Il a abdiqué sa responsabilité dans cette affaire. Je n'ai pas attaqué le gouverneur de la Banque du Canada.

**M. Bell (Carleton):** Cela ne justifie pas un rappel au Règlement.

**L'hon. M. Fleming:** Dans l'esprit du chef de l'opposition, cela peut donner lieu à un rappel au Règlement, à la question de privilège. Or, ce n'est qu'un abus du Règlement, monsieur l'Orateur, mais le chef de l'opposition ...

**Une voix:** Vous êtes expert en la matière.

**L'hon. M. Fleming:** Mais je continue d'éprouver à l'égard du chef de l'opposition le respect qu'un ancien étudiant doit à son professeur ...

**L'hon. M. Pearson:** Je m'attendais à cela.

**L'hon. M. Fleming:** ... respect qui dure. Je me souviens quel bon maître d'histoire il était, bien que l'économie n'ait jamais été de son ressort.

Je ne dis pas qu'il s'agit d'une attaque personnelle contre le gouverneur de la Banque, mais c'était une attaque contre la politique de la Banque, contre la politique suivie par le gouverneur de la Banque ...

**L'hon. M. Pearson:** Pas du tout.

**L'hon. M. Fleming:** ... car la politique qu'il condamnait et critiquait si énergiquement hier est celle de la Banque et du gouverneur de la Banque.

**L'hon. M. Martin:** Vous acceptez cette politique.

**L'hon. M. Fleming:** J'assimile cela à ce qui a été dit à la Chambre par son compagnon de pupitre, l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), le 8 décembre dernier, comme en fait foi la page 635 du hansard. L'honorable député de Laurier m'a posé la question suivante:

Étant donné la déclaration qu'ont faite plusieurs économistes d'universités canadiennes au sujet du

[L'hon. M. Fleming.]

gouverneur de la Banque du Canada, ainsi qu'en témoignent les journaux de ce matin, puis-je demander au ministre des Finances s'il se propose de faire une déclaration exprimant sa confiance dans la direction de la Banque?

L'honorable député de Laurier estimait que la direction de la Banque méritait une manifestation de confiance. Le chef de l'opposition a attaqué à fond de train, hier, la ligne de conduite de la Banque du Canada, qui est la responsabilité exclusive du gouverneur. Je soutiens donc que nous avons affaire ici à deux compagnons de pupitre ...

**L'hon. M. Pearson:** Ne cherchez donc pas à vous en tirer comme ça.

**L'hon. M. Fleming:** ... qui sont apparemment en parfait désaccord. C'est extrêmement malheureux qu'ils ne puissent s'entendre.

Nous sommes maintenant saisis d'un amendement proposé par l'opposition officielle, qui s'efforce de consigner au compte rendu de la Chambre une chose que réfutent les faits. On essaie de dire, sans tenir compte du fait que le Parlement en a décidé autrement, que le gouvernement du Canada est responsable de la politique monétaire au Canada. Lorsque la Banque du Canada a été instituée, le Parlement a décidé, dès le début, que la politique monétaire relèverait de cette Banque et que le gouvernement ne pourrait intervenir dans l'application de la politique monétaire de cet organisme. Par conséquent, l'amendement proposé par les libéraux invite le Parlement à se contredire, et je suis sûr que la Chambre des communes n'a aucune intention de le faire.

A mon avis, le sous-amendement proposé cet après-midi par le député de Skeena (M. Howard) ne mérite qu'une très brève observation. Il demande à la Chambre d'ajouter à cette thèse contradictoire exprimée dans la proposition d'amendement libérale, l'expression de son regret de voir que le manque de programme constructif attribué au gouvernement par rapport à la politique monétaire et à la dette ait eu pour résultat d'accentuer la crise de chômage. Or, cette politique n'a pas eu pour conséquence d'accentuer la crise de chômage. Le gouvernement a suivi à cet égard, la ligne de conduite logique qui s'imposait. Il a reconnu que le Parlement avait déjà légiféré de la compétence relative à la politique monétaire. Le gouvernement ne se place pas au-dessus du Parlement. Il reconnaît qu'il est comptable au Parlement. Cette proposition d'amendement ne pouvait émaner que de ceux qui sont encore marqués de l'emprise du gouvernement qui n'est plus en fonctions depuis juin 1957, parce qu'il avait perdu tout sens de ses responsabilités envers la souveraine Chambre des communes.

**M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest):** La Chambre vient d'entendre, pendant près de